


Procès-Verbal de la séance du :		12 décembre 2023
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00

Nombre de conseillers communautaires :		45	Quorum :	23
Communes	Liste des conseillers communautaires	Présents (es)	Absents (es)	POUVOIR A
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	X		
AINCOURT	Alexandre DURANTE		X	
AMBLEVILLE	Martine SOREL		X	Frédérique CAMBOURIEUX
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	X		
ARTHIES	Jean BEERNAERT	X		Arrivé à 19h11
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	X		
BRAY-ET-LU	Christian PAUL	X		
BRAY-ET-LU	Sylvie LEQUER		X	
BUHY	Jean-Pierre DORE	X		
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN		X	
CHAUSSY	Philippe LEMOINE		X	Alain SCHMIT
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	X		
CHERENGE	Philippe VANDEPUTTE	X		
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	X		
HAUTE-ISLE	Marie-Claude CHARRIER	X		
HODENT	Éric BRETON	X		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	X		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU		X	Odile CHERON
MAGNY-EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	X		
MAGNY-EN VEXIN	Odile CHERON	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Jean-Paul DABAS		X	Joël VIONNET-FUASSET
MAGNY-EN-VEXIN	Agnès BARBIERI	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Patrick GOURDIN		X	Agnès BARBIERI
MAGNY-EN-VEXIN	Teresa BEYER		X	Luc PUECH d'ALISSAC
MAGNY-EN-VEXIN	Philippe BOISNAULT		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Pauline de MENO	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Thomas VATEL	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Bénédicte FERREY	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Didier COUTURE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Olivier SERRE		X	Olivier CAURETTE
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	X		
MONTREUIL-SUR-EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	X		
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Christophe DEPONT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Dominique COURTI		X	Christophe DEPONT Arrivée à 20h04
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	Martine PANTIC	X		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	X		
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER	X		
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	X		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	X		Arrivée à 19h11
VIENNE-EN-ARTHIES	Serge BILLOUE	X		
VILLERS-EN-ARTHIES	Jean-François RENARD	X		
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	Laurent BOSSU	X		

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Villers-en-Arthies sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD.

Il est précisé que Monsieur Éric BRETON est désigné secrétaire de séance.

Il est précisé les arrivées de Madame Isabelle LEPICIER-CAPUTO et de Monsieur Jean BEERNAERT à 19h11 (2023-103 Décisions prises par le Président par délégation depuis le 08 novembre 2023).

Il est précisé l'arrivée de Dominique COURTI à 20h04 (2023-115 Adoption du règlement intérieur du multi-accueil Graine d'Éveil à Vétheuil).

2023-103	Décisions prises par le Président par délégation depuis le 08 novembre 2023
----------	---

* * * * *

VU l'article L5211 -10 Code Général des collectivités territoriales,

- **CONSIDERANT QUE** le président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

157		ADICO	Annulé-Délibération 2023-106	
158	14/11/2023	PETIT DIDIER	Dépôts sauvages	1 820,00 €
159	15/11/2023	AU CŒUR GOURMAND	Alimentation soirée des entreprises	9,48 €
160	17/11/2023	IKEA	Mobilier pour la salle de restauration	705,83 €
161	20/11/2023	PDA CONSULTING	Contrat de maintenance 2023	4 680,00 €
162	21/11/2023	CONCEPT AVOCATS	Terrain extensions ZAE, étude des solutions	5 650,00 €
163	21/11/2023	AUTOVISION	Contrôle technique du véhicule électrique	66,67 €
164	22/11/2023	HYPER PLEIN CIEL	Fournitures administratives	456,51 €
165		ADICO	Annulé Délibération 2023-106	

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2022		Publié le 05 FEV. 2024
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

Commentaires :

Dominique HERPIN-POULENAT relève la présence de deux décisions ADICO (157 et 165) sans avoir adhéré à l'association au préalable.

Il est expliqué que ces deux lignes sont annulées parce qu'elles font l'objet d'une délibération.

Il est demandé le retrait des décisions 157 et 165 ADICO du tableau des décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Phillppe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	41

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation depuis le 8 novembre 2023

2023-104	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 21 novembre 2023
----------	---

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 novembre 2023,

- **CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,**

Commentaires :

M. JAVELOT rappelle la nouvelle procédure d'élaboration du Procès-Verbal qui a pour objectif de perfectionner la méthode de son écriture à sa validation : il est rédigé avec le / la secrétaire de séance, la secrétaire administrative et le vice-président aux fondamentaux et seniors. Les demandes de modification ou de précisions sont à adresser dans les 5 jours pour y être intégrées.

Considérant qu'aucune demande de précision ou de modification du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 21 novembre 2023 n'a été enregistrée au secrétariat administratif dans les 5 jours précédents le présent conseil communautaire, il est proposé à l'approbation des conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00

MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Phillippe BOISNAULT				0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER				1
VETHEUIL	Domlnique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE					41

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre 2023.

2023-105	Approbation portant sur la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle B0836 située sur la commune de Bray-et-Lû au collège Rosa Bonheur dans le cadre d'un projet pédagogique.
----------	--

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

- **CONSIDERANT** que l'occupation à titre gratuit par le collège Rosa Bonheur a pour vocation l'intérêt général relevant d'un projet pédagogique pour les collégiens du territoire, et que, de ce fait, la mise à disposition gratuite d'une partie de la parcelle B0836 est justifiée,

Commentaires :

Monsieur le Président expose : la communauté de communes Vexin Val de Seine a été sollicitée par le département du Val d'Oise pour demander la mise à disposition d'une parcelle dans le cadre d'un projet pédagogique pour les élèves du collège Rosa Bonheur (BRAY-ET-LU).


Frédérique CAMBOURIEUX (vice-présidente Environnement, Monde Agricole, GEMAPI) précise l'intérêt à conventionner afin d'encadrer l'utilisation de la parcelle concernée.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le 05 FEV. 2024
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

- **D'APPROUVER** la mise à disposition à titre gratuit d'une partie de la parcelle B0836 située sur la commune de Bray-et-Lû ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention et tout autre document découlant de cette dernière.

REPUBLICUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTH
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
<small>095-249500513-20240130-DEL2024002-DE</small>		

2023-106	Adhésion à l'Association pour le Développement et l'Innovation des Activités Numériques (ADICO)
----------	---

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'Association pour le développement et l'innovation des activités numériques,

CONSIDERANT la proposition d'adhésion et le projet de convention joint à la présente délibération,

CONSIDERANT QUE cette adhésion répond au bon fonctionnement des services de la communauté de communes,

Commentaires :


Dominique HERPIN-POULENAT demande quelles sont les communes adhérentes au logiciel BERGER-LEVRAULT.

Il est répondu que l'ensemble des communes utilise Berger-Levrault à l'exception de La Chapelle-en-Vexin et de Montreuil-sur-Epte.

Dominique HERPIN-POULENAT demande à pouvoir faire bénéficier aux communes des tarifs dégressifs d'ADICO dans le cadre de la mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le 05 FEV 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MÉNOU				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FÉREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVÉLOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE					41

- **D'APPROUVER** les statuts de l'association et le projet de convention annexé portant adhésion à ADICO ;
- **DIT** que le coût de l'adhésion sera :

Pour l'année 2023 :

- Montant de la cotisation statutaire annuelle :	75.00 € HT
- Montant de l'adhésion annuelle éditeur proratisé :	249.67 € HT

Pour l'année 2024 :

- Montant de la cotisation statutaire annuelle :	79.00 € HT
- Montant de l'adhésion annuelle éditeur :	3 146.00 € HT

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et tout autre document découlant de cette dernière.

2023-107	Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents
----------	---

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2313-3 et L.2313-1,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

Commentaires :


Dominique HERPIN-POULENAT demande quelle sera la finalité des postes indiqués vacants.

Monsieur le Président répond qu'ils resteront ouverts.

Odile CHERON regrette l'absence de mention concernant les types de contrats (titulaires, contractuels, vacataires etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
	12 décembre 20	Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ART
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE		

VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	STATUT
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	35H	Vacant
Attaché	A	5	35H	Non vacant
Rédacteur	B	2	35H	Vacant
Rédacteur	B	1	35H	Non vacant
Adjoint administratif	C	4	35H	Non vacant
Adjoint administratif	C	2	35H	Vacant
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	35H	Vacant
Technicien territorial tout grade confondu	B	1	35H	Vacant
Agent de maîtrise	C	1	35H	Non vacant
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Éducateur jeunes enfants	A	1	35H	Vacant
Éducateur jeunes enfants	A	1	35H	Non vacant

- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ARTH
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE		

2023-108	Mise à disposition d'agents techniques communaux à la communauté de communes Vexin Val de Seine
----------	---

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles 61 et 63 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

VU la loi n°2007-148 du 22 février 2007,

VU le décret n°2008-580 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,

CONSIDERANT que la CCVVS a besoin d'agents techniques pour des missions ponctuelles relevant de compétences intercommunales.

Commentaires :

Éric BRETON ajoute que ce délibéré à un double objectif :

1. Il sécurise les conditions de travail de l'agent concerné lors de sa mise à disposition en faveur de la Communauté de communes et permet à celle-ci d'être couverte en cas de besoin ;
2. Il permet un retour à double sens de l'aide apportée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Phillippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Phillippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE					0 0 41

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de l'agent communal de la commune de Hodent susvisés pour la CCVS concerné par la mise à disposition ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document lié au dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur cet emploi au budget de l'exercice correspondant.

2023-109	Délégation instaurant une prime de pouvoir d'achat
----------	--

* * * * *

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Sous réserve de l'avis préalable du Comité Social Territorial sollicité en date du 27 novembre 2023.

Commentaires :

Une précision est demandée sur la lecture de la première ligne du tableau présent sur la note de synthèse et qui reprend les barèmes. Il s'agit bien de « inférieur ou égale ».

Dominique HERPIN-POULENAT demande quelle est la somme engagée pour l'ensemble des agents.


REPUBLICUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

Monsieur le Président répond que cela représente entre 4500 et 5000€.

Capucine FAIVRE s'abstient parce que l'attribution de cette prime n'a pas été votée dans sa commune pour ses agents et qu'elle n'a pas de vision sur son impact budgétaire (Mise en perspective des dépenses à venir).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE		1	0
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	1	40

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

- **D'APPROUVER** le versement d'une prime de pouvoir d'achat pour certains agents de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document lié au dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur cet emploi au budget de l'exercice correspondant.

2023-110	Approbation du choix du concessionnaire pour la concession de service public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation de l'accueil périscolaire de la commune de Villers-en-Arthies et de l'accueil de loisirs sans hébergement de la CCVS
----------	--

* * * * *

VU les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 2023 approuvant le principe du recours à la concession de service public par voie d'affermage pour la gestion de l'ALSH « Les filous » ;

VU le groupement de commande passé avec la commune de Villers en Arthies ;

VU les rapports de la commission de concession d'ouverture des plis, d'examen des candidatures et d'analyse des offres en date du 06/10/2023 et du 27/10/2023 ;

VU le rapport d'analyse des offres initiales de la commission de concession du 27/10/2023 et la négociation du 28 novembre 2023 ;

VU le rapport du Président suite aux négociations sur le choix du concessionnaire ;

VU le projet de contrat de concession de service public par voie d'affermage et les comptes d'exploitation prévisionnels annexés ;

Commentaires : ∅


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 202		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTH
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	1		0
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	1	40

- **D'APPROUVER** le choix d'ADAPTE 95 comme gestionnaire du périscolaire de Villers en Arthies et de l'ALSH Les Filous ;
- **D'APPROUVER** le contrat de concession par voie d'affermage ci-annexé à conclure avec l'association ADAPTE 95 et les comptes d'exploitations prévisionnels sur la durée du contrat ;
- **D'AUTORISER** le Président, au titre de l'article L.1411-1 du CGCT, à signer le contrat de concession par voie d'affermage avec ADAPTE 95 et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération et à faire exécuter tous les actes en découlant ;
- **DE TRANSMETTRE** le traité pour exécution à la commune de Villers en Arthies ;
- **D'INSCRIRE** les crédits à la section fonctionnement.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
ID: 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE		

2023-111	Attribution du marché de travaux relatif à l'extension du siège de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine
----------	---

* * * * *

VU le Code de la Commande Publique notamment l'article 2123-1 et suivants ;

VU la délibération 2022-013 du 16 février 2022,

VU la délibération 2022-028 du conseil communautaire du 22 mars 2022,

VU la délibération 2023- 024 du conseil communautaire du 7 mars 2023,

VU la délibération 2023-026 du conseil communautaire du 7 mars 2023,

CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée lancée en date du 4 octobre 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission développement économique du 27 novembre 2023 portant sur la proposition d'attribution pour chacun des lots du maître d'œuvre ;

Commentaires :

Dominique HERPIN-POULENAT remarque l'absence de lots, en page 15 de la convocation.

Philippe VANDEPUTTE répond qu'il s'agit d'une erreur matérielle présente uniquement dans la note de synthèse. La délibération indique un nombre de lots exact.

Dominique HERPIN-POULENAT demande si un maître d'œuvre est prévu.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de Pètr Architectes.

Denys DEMAGNITOT rappelle la difficulté pour un architecte situé à Paris de suivre 7 entreprises géographiquement éloignées. Il s'abstient pour cette raison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :


Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT		1	0
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTH
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE		1	0
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU		1	0
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET		1	0
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON		1	0
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS		1	0
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI		1	0
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN		1	0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE		1	0
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT		1	0
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH		1	0
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER		1	0
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT		1	0
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO		1	0
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	14	27

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux relatif à l'extension du siège intercommunal aux sociétés suivantes :

Lot	Attributaire	PRIX FORFAITAIRE HT
Lot 1 - Gros œuvre	BLANCHARD ET FILS	248 663.20 €
Lot 2 - bardage	SNA	19 141.10 €
Lot 3 - menuiseries extérieures	MMS	35 951.23 €
Lot 4 - sols/plafonds	ISOGYPS	14 506.20 €
Lot 5 - menuiseries intérieures	MARLIER	12 550 €
Lot 6 - finition	SINGH	13 290 €
Lot 7 - technique	POINT SERVICE	52 208.74 €
Total		396 310.47 €

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTI...
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
ID : 095-249500513-20240130-DÉL2024002-DE		

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces dudit marché,
- **D'AUTORISER** le président de la communauté de communes de passer tout avenant au dit marché en cas de nécessité due à des imprévisibilités et ce dans la limite de 5%.

2023-112	Attribution du marché portant sur l'étude de gouvernance des compétences eau potable et assainissement
----------	--

* * * * *

VU les articles R.2113-1 à 6, R.2124-2, R.2131-16 à 18, R.2161-1 à 11 du Code de la Commande publique,

VU l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la consultation en procédure en appel d'offre lancée le 22 juin 2023 relatif à l'étude de gouvernance des compétences eau et assainissement ;

CONSIDERANT l'attribution de la commission d'appel d'offre en date du 14 novembre 2023 comme suit :

	Attributaire		Coût Hors taxe
LOT 1 EAU POTABLE	<i>Groupement IC-Eau Environnement</i>	Tranche ferme - Etude de gouvernance	56 887.50 euros
		Tranche optionnelle 1 - Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	35 662.50 euros
		Tranche optionnelle 2 - Tranche optionnelle 2 : Actualisation de la modélisation du réseau d'adduction	5 100 euros
LOT 2 ASSAINISSEMENT	JEAN RAPHAEL BERT CONSULT	Tranche ferme - Etude de gouvernance	78 912.50 euros
		Tranche optionnelle : Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert	6 850 euros

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTH
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à signer les pièces dudit marché et à affermir les tranches optionnelles si nécessaire,

CONSIDERANT que cette étude est subventionnable à hauteur de 80% par l'AESN,

Commentaires :

Florence BINAUX-LE CLECH remarque que M. CAILLÈRE du service eau et assainissement au Conseil Départemental a précisé que le candidat retenu pour le marché connaît bien le syndicat SIAEP Vexin Ouest. Mme BINAUX-LE CLECH s'en félicite car cela représente un gain de temps mais elle précise qu'elle ne le connaît pas.

Luc PUECH D'ALISSAC souligne le professionnalisme démontré par l'ensemble des acteurs porteurs du projet.

Olivier CAURETTE demande comment s'opère la répartition des critères de choix et prix techniques.

Différents membres (Dominique HERPIN-POULENAT, Jean-Pierre DORÉ), précisent qu'usuellement, cela dépend du type de prestation.

Jean-François RENARD répond que le département du Val d'Oise a proposé une répartition qui a été acceptée par le Maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le 05 FEV. 2024
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY				1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH		1		0
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER		1		0
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE			0	2	39

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces des marchés visés,
- **D'AUTORISER** le Président à affermir les tranches optionnelles en cas de nécessité,
- **D'AUTORISER** le président de la communauté de communes à solliciter la subvention auprès de l'AESN à hauteur de 80%,

2023-113	GEMAPI/ Ruissellement : SMSO appels de fonds 2023
----------	---

* * * * *

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L5214-16 à 21,

VU l'article L 211-7 du code de l'environnement,

VU la délibération 2017-56 du 26 septembre 2017 relative à l'instauration de la compétence GEMAPI,

VU l'arrêté préfectoral n° A-21-010 du 16 février 2021 portant modification de l'article 15.1 des statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine notamment en matière de Ruissellement sur les items 4°, 11° et 12° l'article L.211-7 du code de l'environnement,

CONSIDERANT QUE la Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018,

CONSIDERANT la délégation de ces compétences par la Communauté de Communes au SMSO

CONSIDERANT les titres pour l'exercice 2023,

Commentaires : ∅

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE		1	0
CHAUSSY	Olivier CAURETTE		1	0
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'AISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH		1	0
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	3	38

- **D'AUTORISER** le paiement des titres 2023 pour un montant global de 23 471.48 €

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le 05 FEV. 2024
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE		

2023-114	Mise à jour de la convention d'accès entre le centre aquatique Aquavexin et la CCVVS
----------	--

* * * * *

CONSIDERANT la convention du 12 juin 2017 entre le centre aquatique AQUAVEXIN de Trie- Château et la communauté de communes,

CONSIDERANT que le centre aquatique AQUAVEXIN de Trie- Château modifiera ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024,

CONSIDERANT le succès de cette opération auprès des habitants du territoire et le nombre d'entrées enregistrées,

Catégorie	2021 (01/01 au 31/12)	2022 (01/01 au 31/12)	2023 (01/01 au 31/10)
Enfants (3-15 ans)	272	305	409
Adultes (+ 16 ans)	390	415	644
Entrée Famille			100
Carte 10 entrées enfants	36	12	13
Carte 10 entrées adulte	30	39	31
Total	728	771	1197

Pour un budget de 1 286 € en 2021 ; 1218€ en 2022 et 1880€ en 2023

CONSIDERANT que la prise en charge du delta par la CCVVS concernera :

Tarifs	Public	Résident	Delta pris par CCVVS
ESPACE AQUATIQUE			
ADULTE (+16 ans)			
Entrée unitaire	6.30 €	5.30 €	1.00 €
ENFANT (3-15 ans)			
Entrée unitaire	5.30 €	4.30 €	1.00 €
ENTREE FAMILLE			
Entrée famille	24.00 €	20.00 €	4.00 €
Carte 10 entrées	61 €	50 €	11 €
ESPACE BIEN-ETRE			
Entrée liberté	22 €	18 €	4.00 €
Offre duo	44 €	40 €	4.00 €

Commentaires :

Christophe DEPONT (Vice-président service à la population) expose et mentionne une erreur de plume présente sur le projet de délibération : pour 10 entrées familles, la prise en charge de l'intercommunalité sera de 11€.


Monsieur le Vice-Président explique l'importance du partenariat avec le centre aquatique Aquavexin de Trie-château : l'intercommunalité n'arrive pas à entrer en contact avec les centres de Saint-Marcel et de Mantes-la-Jolie.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 202		Publié le 05 FEV. 2024
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christlan PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOÜ			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVÉLOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

- **D'ADOPTER** la convention présentée en annexe
- **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la bonne exécution de cette convention.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le 05 FEV 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTH
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00

2023-115	Adoption du règlement intérieur du multi-accueil Graine d'éveil à Vétheuil
----------	--

* * * * *

VU la délibération n°2020-07 du 3 mars 2020 relative à la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil Graine d'Eveil à Vétheuil,

CONSIDERANT la nécessité pour le multi-accueil de mettre à jour son règlement intérieur en raison des évolutions réglementaires (annexé à la présente délibération),

CONSIDERANT QUE le projet de règlement intérieur annexé a pour ambition de garantir un traitement équitable des usagers et de faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par la structure,

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'AUSSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID: 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE			0	0	41

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du multi-accueil Graine d'Eveil à Vétheuil ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ledit règlement

2023-116	Attribution des demandes de subventions aux associations
----------	--

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subventions reçues,

VU l'examen de ces demandes par la **Commission Subvention** de la CCVVS en date du 03 octobre 2023,

VU l'avis favorable de la **Commission Culture et Patrimoine** en date du 26 octobre pour 2 dossiers,

VU l'avis favorable de la **Commission Sport** en date du 4 décembre pour 1 dossier,

CONSIDERANT QUE les projets présentés représentent un intérêt communautaire sur le territoire de la CCVVS,


CONSIDERANT QUE le coût global prévisionnel de ces actions,

CONSIDERANT QUE les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 65748,

Article 1 – Association LES AMIS DE SIMPLICISSIMUS

L'association Les Amis de Simplicissimus a déjà réalisé deux éditions du festival, en octobre 2021 et 2022, dont la deuxième a été soutenue par la CCVVS. A la mi-mai, quatre communes se sont positionnées pour accueillir un concert du festival en octobre 2023 (Bray et Lû, Vétheuil, Omerville et Vienne en Arthies).

Le budget prévisionnel pour ces manifestations est de l'ordre de 10 750 € dont les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FFV 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00

Financement	Montant en Euros
Ventes de produits et marchandises (livres)	5 700
Cotisations	0
Dons privés	750
Subventions publiques :	
REGION – PNR	1 800
CCVVS	2 500
Commune :	0

L'association sollicite la communauté de communes pour une subvention de 2 500.00 €.

Article 2 – FOYER RURAL DE VILLERS EN ARTHIES

Après 3 ans d'absence le foyer rural de Villers en Arthies, souhaite renouveler le trail « La cavale des écureuils ».

En effet, aux vues du succès des années précédentes et de l'animation apportée au sein du village, c'est un évènement que tous les sportifs attendent avec impatience.

Il permet d'une part de réunir les coureurs des villages alentours mais aussi de faire découvrir notre beau Vexin aux coureurs venant de plus loin.

Le budget prévisionnel du projet est de 7 233€00 dont les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

Financement	Montant en Euros
Vente de billets	3 233
Subventions publiques :	
CCVVS	3 000
Organismes Privés :	
2J Fermetures	1 000

L'association sollicite la communauté de communes pour une subvention de 3 000.00 €.

Article 3 – Association THEATRE DE L'AMBLE

Le projet artistique « *De Deux choses lune* » de la compagnie du Théâtre de l'Amble a démarré en 2022 par une résidence de création au Théâtre de l'Usine à Eragny-sur-Oise à l'issue de laquelle celui-ci est devenu coproducteur du spectacle. La saison suivante, sept représentations (quatre tout public et trois scolaires) sont programmées en mars 2023 au Théâtre de l'Usine. Grâce au soutien du PNR, un projet d'éducation artistique et culturelle a pu être mené sur le territoire du Vexin. Deux classes du cycle 3 de l'école Marie-Thérèse à Magny-en-Vexin ont bénéficié de 40h

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTH
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID : 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

de pratique théâtrale chacune. Plus de deux cents élèves du territoire ont été préparés à leur venue au spectacle et ont pu rencontrer l'auteur, les artistes, le metteur en scène et le directeur musical à l'issue de la représentation.

Le budget prévisionnel du projet est de 10 500 € dont les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

Financement	Montant en Euros
Autofinancement de l'association	250
Vente des entrées	1 500
Subventions publiques :	
Communes	1 800
CCVVS	4 450
PNR	1 500
Organismes privées	
SPEDIDAM	1 000

L'association sollicite la communauté de communes pour une subvention de 4 450 €.

Commentaires : ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			0
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Marie-Claude CHARRIER			1
HODENT	Éric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
12 décembre 2023		Publié le
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00

MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Phillippe BOISNAULT			0
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DÉPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LÉPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

Article 1 – Association LES AMIS DE SIMPLICISSIMUS

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 000 €
- **DE PRÉCISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

Article 2 – FOYER RURAL DE VILLERS EN ARTHIES

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1500 €,
- **DE PRÉCISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

Article 3 – Association THEATRE DE L'AMBLE

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 3 150 €
- **DE PRÉCISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024	
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024	
		Publié le 05 FEV 2024	
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :	VILLERS-EN-ARTH	
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON	
	Début de la séance :	19h00	

Points divers

Aucune question diverse n'a été reçue.

La parole est donnée aux vice-présidents.

Frédérique CAMBOURIEUX explique la présence de gobelets en plastique réutilisables sur les tables des conseillers communautaires qui viennent remplacer les anciennes petites bouteilles d'eau pour réduire les déchets. Il est prévu par la suite la présence de bonbonnes d'eau.

Frédérique CAMBOURIEUX rappelle l'organisation de sessions de formation à propos de ZAENR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables). Elles se dérouleront au Parc Naturel Régional (Théméricourt) et au siège de la communauté de communes Vexin Val de Seine (Magny-en-Vexin).

Éric BRETON demande si la Préfecture a donné des précisions sur les délais à respecter.

Frédérique CAMBOURIEUX répond que le calendrier proposé par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine n'a pas été modifié par la Préfecture.

Frédérique CAMBOURIEUX informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, la gestion de la police de publicité concernant les enseignes pourra être transférée à l'intercommunalité pour les communes de moins de 3500 habitants. A l'exception de la ville de Magny-en-Vexin qui gardera la compétence parce qu'elle comprend plus de 3500 habitants. Les communes concernées auront un délai de 6 mois pour refuser ou accepter ce transfert de police.

Dominique HERPIN-POULENAT rappelle l'importance de ce point notamment lorsque des commerces sont présents sur la commune. Elle souligne la maîtrise professionnelle nécessaire pour l'instruction des dossiers.

Frédérique CAMBOURIEUX propose de se renseigner sur la possibilité d'instruction des dossiers par le pôle urbanisme.

Monsieur le Président précise que l'intercommunalité n'a pas la volonté de prendre en charge cette compétence.

Le sujet suscite quelques échanges d'informations entre les conseillers communautaires.

Éric BRETON restitue les conclusions de la dernière commission subventions à propos de l'éligibilité des demandes de subventions. Son règlement est adapté pour les associations. Mais il apparaît nécessaire de favoriser les conventions pour certaines activités pluriannuelles et les personnes de droit public : Etat, collectivités territoriales, Etablissement public (EPCI, EPCC etc.).

Jean-Pierre JAVELOT indique que le projet de statuts pour la création d'un EPA concernant la MARPA a été présenté en commission administrative et que ce projet est à la disposition de tout délégué désireux de l'étudier (cf. secrétariat administratif).

Il dresse le bilan très positif du thé dansant organisé le 07 décembre dernier à Saint-Clair-sur-Epte (90 participants venus de 14 communes différentes) et en remercie les acteurs.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Procès-Verbal de la séance du :		Reçu en préfecture le 05/02/2024
		Publié le 05 FEV. 2024
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHOIS
	Secrétaire de séance :	Éric BRETON
	Début de la séance :	19h00
		ID: 095-249500513-20240130-DEL2024002-DE

Monsieur le Président expose le calendrier des futures réunions communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Président lève la séance à 20h31.

Monsieur le Président, Jean-François RENARD

Monsieur le secrétaire de séance, Éric BRETON